

EPHAD : des résidents privés de leur liberté



Article rédigé par *Le Monde*, le 04 mai 2021

Source [Le Monde] Un rapport de l'autorité administrative met en cause les directions des établissements dans l'« augmentation de violations de la liberté d'aller et venir des résidents ainsi que de leur droit au maintien des liens familiaux ».

Il s'agit de rétablir leur « *liberté* ». La Défenseure des droits, Claire Hédon, consigne dans un rapport, mardi 4 mai, une soixantaine de recommandations alors qu'elle considère que le droit à une « *vie privée et familiale* » a été davantage entravé au cours de la crise sanitaire pour les résidents d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) que pour le reste de la population.

Ces six dernières années, 900 réclamations dénonçant les conditions et les modalités d'accompagnement médico-social des personnes âgées ont été adressées à cette autorité administrative indépendante, dont 80 % mettaient en cause un Ehpad.

Toutefois, les saisines et témoignages se sont accrus ces derniers mois du fait de la pandémie de Covid-19, dénonçant notamment « *une augmentation, de la part des directions des établissements, de violations de la liberté d'aller et venir des résidents ainsi que de leur droit au maintien des liens familiaux* », est-il précisé.

De nombreux exemples sont cités : réalisation de tests de dépistage sans consentement, maintien de restrictions de sorties pendant les périodes de déconfinement, interdiction des sorties à proximité, des visites de proches ou d'aidants familiaux pendant plusieurs semaines, impossibilité pour des familles de voir leur proche mort car immédiatement mis en bière, maintien des interdictions de sortie pour les résidents vaccinés...

« *L'examen de ces réclamations montre, de manière récurrente, des atteintes aux droits fondamentaux, au respect de la dignité et l'intégrité des personnes accueillies, insiste la Défenseure des droits, Claire Hédon. Le droit à la vie privée et familiale a donc été grandement entravé au cours de la crise sanitaire, et de façon bien plus importante pour les personnes résidant en Ehpad que pour le reste de la population.* »

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)